

# AMAP « Qui Ramène Sa Fraise »

**Contrat Champignons 2023 - Distribution tous les 15 jours semaine paire du 09 janvier au 11 décembre**

**Souscription en ligne sous [cagette.net](http://cagette.net) – 100% dématérialisée, sans échange de contrat : Cagette fait foi.**

Si vous n'êtes pas à l'aise avec [cagette.net](http://cagette.net), la commande sous [cagette](http://cagette.net) peut être faite par la personne référente.

La présente souscription est passée pour une distribution de champignons frais (**Shiitakés** ou autres) entre :

<b>Producteurs : GAEC Le Champignon Urbain</b> Siège : 29 rue Caroline-Séverine 44400 Rezé Production : Ancien MIN 2 rue du Sénégal 44 200 Nantes Contacts producteurs : <b>Romain</b> 06 88 85 34 63 <a href="mailto:lechampionnurbain@gmail.com">lechampionnurbain@gmail.com</a> <a href="http://www.lechampionnurbain.fr">www.lechampionnurbain.fr</a>	<b>Amapien.nes :</b> ..... <i>Coordonnées sous <a href="http://cagette.net">cagette.net</a> : adresse / tél / courriel</i> <a href="http://app.cagette.net/group/5385">http://app.cagette.net/group/5385</a> <b>Contact référent AMAP 2023 : Julien 06 16 87 73 04</b> <a href="mailto:amapgrsf@gmail.com">amapgrsf@gmail.com</a>
--	---

Depuis janvier 2018, le GAEC LE CHAMPIGNON URBAIN cultive des Shiitakés et des Pleurotes à Nantes. Depuis 2021, il diversifie sa production à d'autres champignons. Le présent contrat est établi sur la base de répartition suivante des livraisons sur l'année : **50% Shiitaké / 20 % Pleurote / 30% Champignon de Paris brun.**

Le substrat de culture, certifié AB, est à base de sciure de bois non traité, de son de blé, de tourteau de soja et de paille. Les deux fournisseurs français actuels sont sollicités : « Eurosubstrat » à Callac (22), « le Lentin de la bûche » dans l'Allier. La pousse des champignons est certifiée AB par CERTIPAQ BIO FR-BIO-09. Le GAEC ambitionne d'élaborer son propre substrat de culture à base de bois et de co-produits alimentaires (drêches de brasserie, divers).

## Les producteurs s'engagent :

- à produire dans le respect des principes de la **Charte des AMAP** adoptée en 2014 par le MIRAMAP qui anime le réseau des AMAP : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement, ...
- en cas de manque de Shiitakés, soit à en reporter la livraison, soit à fournir une portion tarifaire équivalente en Pleurotes du Panicaut (13€/kg) ou en Champignons de Paris brun (10€/kg), en fonction des aléas de production,
- à respecter l'horaire d'apport des produits, à **17:45**, à **fournir** balance, gel, sachets, liste d'émarginement.

## Chaque amapien-ne s'engage :

- à venir chercher ses champignons sur le lieu de distribution. En cas d'impossibilité, il appartient à chacun.e de les faire retirer par une tierce personne. Les champignons non-retirés ne sont pas remboursés,
- à accepter les aléas de production, sachant toutefois qu'il recevra toujours sa juste part : iel reconnaît que les maladies et problèmes sanitaires font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production,
- à procéder à la **pesée** précise et à l'ensachage de ses champignons, en **respect des règles d'hygiène** définies (pince) et à **pointer la feuille d'émarginement**.

## Distribution et commande sous [Cagette.net](http://Cagette.net) :

La distribution a lieu le **lundi de 18:00 à 19:15** aux **dates indiquées page suivante**, 40 rue Jean Jaurès à REZÉ

Shiitaké (15€/kg)	Quantité (g) d'une portion pour 1 à 2 personnes	Prix d'une portion (€)	Nombre de portion(s) souhaité par distribution <i>(saisie sous cagette)</i>	Nombre de distributions 2023	Montant à régler (€) <i>(automatique sous Cagette)</i>	Nb chèque(s)
<i>Le Shiitaké doit être intégralement CUIT avant sa consommation</i>	200 g Shiitaké (ou 232 g Pleurote ou 300 g Champis Paris)	3,00 €	.....	<b>21</b>	<b>3 € x 21 distrib</b> <b>x ..... portions</b> <b>= ..... €</b>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2

Règlement en **chèque**, à l'ordre du « **GAEC Le Champignon Urbain** », à remettre à la personne référente.

Règlement possible en 2 chèques : premier encaissement à la signature ; second 6 mois plus tard.

<b>Les producteurs :</b> Nous soussignés associés du <b>GAEC Le Champignon Urbain</b> , déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent et confirmons notre engagement au titre de ce contrat envers les amapien.ne.s de <b>l'AMAP QRSF</b>	<b>L'amapien-ne :</b> déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent dans le respect de la charte des AMAP et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurs  <b>Retrouvez vos engagements dans « Mes contrats » sous Cagette.net</b>
---	--

<b>Jour</b>	<b>DATE</b>	<b>LUNDI</b>	<b>Férié</b>	<b>DISTRIB 15j</b>
LUNDI	09/01/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	23/01/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	06/02/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	20/02/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	06/03/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	20/03/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	03/04/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	17/04/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	01/05/2023	OUI	Fête du Travail	PAS DE DISTRIBUTION
LUNDI	15/05/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	29/05/2023	OUI	Lundi de Pentecôte	PAS DE DISTRIBUTION
LUNDI	12/06/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	26/06/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	10/07/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	24/07/2023	OUI	Congés	PAS DE DISTRIBUTION
LUNDI	07/08/2023	OUI	Congés	PAS DE DISTRIBUTION
LUNDI	21/08/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	04/09/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	18/09/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	02/10/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	16/10/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	30/10/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	13/11/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	27/11/2023	OUI		DISTRIBUTION
LUNDI	11/12/2023	OUI		DISTRIBUTION